



Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro.

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois.	6 00
	Outre-mer, Un an.	15 00
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION
Rue GERVAIS, en face le Lavois Public.

INSERTIONS:
annonces, la ligne — 0 fr 30
Réclames, — 4 00

Il n'y a pas à se le dissimuler, l'élection de Dimanche a été un échec pour nous et un échec d'autant plus désagréable qu'il était inattendu. Cependant, nous n'y attachons pas, nous aurions tort d'y attacher une importance capitale. Et cela pour deux raisons : d'abord parce que ce ne sont ni nos personnes ni notre politique qui ont été atteintes; mais bien notre propagande qui a été insuffisante en face de l'énorme pression exercée de l'autre côté, et nos attaques qui ont été maladroites; ensuite parce que la majorité du Conseil général ne saurait être considérée comme nous ayant définitivement échappé.

Nous avons d'excellentes raisons pour croire qu'au mois d'avril prochain, date du renouvellement partiel, les quatre sièges de St-Pierre resteront à nos amis. Nous avons également lieu d'espérer que l'Ile-aux Chiens, qui nous a manifesté d'une façon si éclatante, le 2 mars 1890, son unanimi confiance, ne refusera pas ses suffrages à notre candidat. Enfin, en ce qui concerne Miquelon, nous trouverons bien là-bas, pour y porter notre drapeau, un homme dont la popularité puisse se mesurer avec celle d'un concurrent quelconque.

Six et un faisant sept, et sept constituant la moitié plus un des treize membres qui composent l'Assemblée locale, on voit que jusqu'ici la situation n'a rien de précisément désespéré.

On dira peut-être que nous sommes trop optimistes au regard de Miquelon. Admettons dès lors que cette circonscription nous glisse entre les mains et que nous ne soyons plus que six.

Six ! oui ! si l'en ne compte pas M. Charles Guerguin ! mais après tout qu'est-ce qui nous prouve que M. Charles Guerguin pour avoir figuré sur une liste opposée à celle du Maire et du Délégué et pour avoir vaincu ce dernier, n'est pas, certainement des points en communauté d'idées avec ses adversaires d'un jour ! Qu'est-

ce qui nous prouve que M. C. Guerguin votera au doigt et à l'œil du chef de file auquel, avant de prendre une décision il ira demander le mot d'ordre ! Nous avons combattu M. Charles Guerguin, il est vrai, mais nous devons, maintenant que l'ardeur de la lutte est calmée, lui rendre cet hommage qu'il est doué d'une certaine indépendance de caractère. Il a assuré, dans sa profession de foi, qu'il serait l'énergique et dévoué défenseur des intérêts de la classe laborieuse; nous n'avons pas le droit de suspecter sa parole. Donc, s'il est sincère, et nous le répétons, pourquoi ne le serait-il pas, il marchera nécessairement d'accord avec nous qui n'avons jamais cessé, qui ne cesserons jamais de consacrer nos efforts à la prospérité de St-Pierre et à l'amélioration du sort des travailleurs.

Savons-nous, par exemple ce que M. Charles Guerguin pense de l'octroi de mer ? S'est-il engagé à accepter le projet du Gouverneur par intérim ? Non ! Il est par conséquent, libre de son opinion et ses amis auraient mauvaise grâce à lui reprocher d'être un lâcheur s'il se rangeait, sur cette question, à notre manière de voir. Et ainsi des neuf dixièmes des affaires dont le Conseil général aura à s'occuper tant dans sa session extraordinaire de Mai que dans sa session budgétaire.

Nos ennemis le comprennent à merveille et s'inquiètent d'une semblable éventualité. Pour y parer, ils cherchent à rendre impossible tout rapprochement entre M. Charles Guerguin et nous, en persuadant à celui-ci que nous l'avons sali et ridiculisé. Avec le machiavélisme qui a été leur force, il ont dénaturé le sens de la circulaire adressée à nos concitoyens par Mazier et Couturier et, du texte torturé de ce document, dans lequel il ne fallait voir qu'un article de polémique, ils ont extrait les accusations les plus bizarres et les allégations les plus échevelées. Ils ont

prétendu, ils prétendent d'ailleurs probablement encore, que nous faisions à M. Charles Guerguin un crime d'avoir, en 1870, été l'objet d'un jugement de déportation — tandis qu'en rappelant cette circonstance, toute, nous le reconnaissons, à l'honneur de M. Charles Guerguin, nous voulions simplement établir que M. Charles Guerguin avant d'être le champion de l'Administration en avait été la victime, ce qui, personne ne le contestera, est au moins étrange. Ils ont aussi soutenu sans rire, qu'en traitant M. Charles Guerguin de faux-ouvrier, nous incriminions ses aptitudes professionnelles, alors qu'il est un des plus habiles charpentiers de St-Pierre — tandis que nous exprimions uniquement cette pensée que si M. Charles Guerguin avait eu les sentiments d'un véritable ouvrier, s'il avait eu réellement pour but le bien être des prolétaires Saint-Pierrais, il n'aurait pas été le candidat du Gouverneur par intérim et de ceux qui ont supprimé les patentes et l'impôt foncier pour les remplacer par des taxes de consommation dont souffriront particulièrement les humbles et les pauvres.

Nous nous reprocherions de ne pas mettre M. Charles Guerguin en garde contre ces insinuations perfides qui tentent évidemment à l'empêcher de collaborer avec nous à l'œuvre démocratique dont nous poursuivons la réalisation et à créer dans les rangs des Saint-Pierrais une division fâcheuse. Nous ne sommes des exclusifs ni des systématiques et nous accueillons toutes les bonnes volontés, tous les dévouements, tous les services d'où qu'ils viennent sans exiger d'eux qu'ils nous montrent patte blanche. Souhaitons que M. Charles Guerguin le comprenne et que les déclarations catégoriques que nous formulons aujourd'hui et qu'il lira sans doute, servent de base à sa ligne de conduite future.

Voilà pour quelles raisons l'élection de Dimanche ne nous apparait que





comme un accident isolé dont les causes ne sont ni profondes ni formidables, et voilà pour quelles raisons aussi nous la regardons comme un avertissement et une leçon.

Couturier, tout en évitant soigneusement de toucher à la vie privée, est tombé vis-à-vis de M. Charles Guerguin dans une faute analogue à celle qu'avait commise vis-à-vis de lui, le 2 mars 1890, M. Salomon, et de même que M. Salomon, quoique moins durement, il en a subi les conséquences.

La politique, on l'a écrit souvent, est semée de casse-cou. Pour avoir risqué le pied dans celui-là, Couturier heureusement n'y a pas été englouti. Il marchera désormais avec plus de circonspection, et cet échec, quelque relatif et quelque atténué qu'il soit, aura sur lui, qui n'avait connu que les joies du triomphe, une influence salutaire.

Et s'il monte de nouveau au Capitole, comme nous en avons la certitude, il se souviendra que la Roche Tarpéienne en est, à St-Pierre comme à Rome, la très proche voisine.

TOUJOURS M. NORGEOT....!

C'est encore lui, infortunés lecteurs, qui nous adresse sous la date du vingt et un janvier, neuf heures du matin, une maccédoine littéraire auprès de laquelle, vous vous en rendrez compte sans peine, celle du 14 janvier était un chef d'œuvre de bon sens et de correction. Nous ne voulons pas perdre notre temps à répondre à ce fouillis informe de phrases dans lequel les idées, et quelles idées ! disparaissent sans parler à l'esprit; nous nous contenterons d'apprécier très brièvement après avoir reproduit :

à Monsieur le Propriétaire-Gérant du Patriote
Saint-Pierre.

Monsieur,

Inutile de vous rappeler l'art. de la loi auquel j'ai recours une seconde et dernière fois, je l'espère; pour vous faire insérer ce qui suit :

Je suis très-heureux que vous m'ayez rappelé dans votre Diatribe du 17 courant que j'avais été blak boulé le 10 novembre 1889. Hélas ! oui, et j'en avais été même très peiné, mais le temps étant un grand remède et ayant eu des prédécesseurs en février 1887 et avril 1888 je l'avais presque oublié; lorsque aujourd'hui je n'ai pas que des prédécesseurs mais

mieux encore des successeurs et quels successeurs grand Dieu !...

Ceux-là mêmes que vous appelez vos amis et qui se vantaient par votre bouche que la lutte ne serait pas assez vive et égale n'ayant pas de concurrents à combattre aussi vous pouvez juger de ma satisfaction laquelle est partagée par plusieurs et en homme intelligent vous saurez l'approuver ainsi que le saura faire M. le Sous-Secrétaire d'État. Vous dites que pour siéger au Conseil général il faut être savant: permettez-moi de vous rappeler qu'en 1848 M. Lazare Hippolyte Carnot, père de M. le Président de la République, alors représentant du peuple et plus tard ministre de l'Instruction publique disait dans une circulaire le 1^{er} juillet 1848. — Qu'un pauvre paysan d'une blouse vêtu et sans instruction mais ayant de l'expérience et du bon sens rendrait des services à l'Assemblée Nationale; aussi ne puis-je admettre que vous voudriez retourner d'un demi siècle en arrière et désapprouver l'honorable M. Carnot, parce que votre père était assez riche pour vous faire instruire.

Votre conclusion m'a fait énormément rire de la façon dont vous certifiez samedi dernier le succès de vos candidats ayant d'avoir consulté les électeurs, aussi ne faut-il jamais vendre le lapin avant de l'avoir pris et l'expérience que je possède me démontre que la terre est ronde et que personne ne peut répondre du lendemain, aussi ne vous contenterai-je pas en donnant ma démission de conseiller général car je craindrais d'avoir à lutter contre des hommes de Rien ainsi que vous l'avez dit: lesquels hommes sont fiers cependant pour un début d'avoir si bien réussi.... 26 voix de moins que notre Délégué..... c'est parfait.....!

Vous prétendez que vous auriez pu vous dispenser de faire cas de ma rectification laquelle dites vous, n'avait rien de moi ce que je vous prouverai lorsque vous voudrez; tant qu'à vous dispenser de publier ma réponse vous connaissez l'art. 13 de la loi sur la presse qui est assez explicite pour tout citoyen français.

Vous n'êtes vraiment pas sérieux dans vos jugements: l'autre jour vous me traitez d'illettré, aujourd'hui vous m'accusez d'avoir été rédacteur du Petit Cadien: vous avouerez que c'est très incohérent.

Vous dites aussi à la Société de Secours Mutuals est restée malgré son président une institution bienfaisante et humanitaire comme vous je reconnais que cette institution est la meilleure qui jusqu'ici ait été établie à St-Pierre et dont tout le monde sait reconnaître les services qu'elle rend journallement; aussi le Président ne se permet-il jamais de prendre aucune décision sans réunir et consulter le bureau; ce que ne font pas tous les Maires car dernièrement je voyais sur un journal

un travail exécuté dont la dépense n'avait été votée qu'après son achèvement.

En disant, dans votre dernier numéro: « Que si j'étais Maire d'une commune je ne me permettrais jamais de dire à un employé de Mairie : vous avez été secouru par la Société de Secours Mutuals ? Oui Eh bien ! je ne vous signerais pas de mandat pour les quelques jours de votre indisposition ». Je vous ferai remarquer que je ne disais pas que le fait s'était passé à St-Pierre mais puisque le hasard a voulu que vous, M. le Propriétaire-Gérant, ayez pris des informations et la façon dont vous avouez la chose me plaît énormément, premièrement pour l'intérêt que vous semblez porter aux employés desquels vous avez tant à vous plaindre puisque ce sociétaire, dites-vous, faisait semblant d'être malade pour toucher une indemnité de 2 fr. et sa solde de 4 fr. ce qui n'est pas admissible; mais ce qui m'étonne davantage c'est de la façon dont M. le Maire vous arrogez le droit de faire à vos employés ce que bon vous semble et les empêchez de s'assurer à une ou deux sociétés bienfaisantes ou compagnies d'assurances.

Agreez M. le Propriétaire-Gérant mes civilités empressées.

A. NORGEOT, père.

Il y a des choses qui échappent à l'analyse tellement elles ont peu de substance. La prose de M. A Norgeot en est du nombre. Nous nous résumerons en disant que cette lettre n'a ni tête et que son auteur est un incomparable rasoir !

Là dessus, que Dieu nous préserve de la réplique de M. A. Norgeot !

UN MOT PERSONNEL.

Diverses appréciations ont été apportées sur le bal donné le 17 janvier 1891, par la Société musicale à ses membres honoraire. Il en est une qui a eu pour but de le faire passer pour un bal électoral: j'apporte à cette assertion, comme président le démenti le plus formel; la date de ce bal ayant été arrêtée avant que l'on sût qu'il y aurait des élections. D'autre part, j'affirme sur l'honneur que la Société musicale n'a jamais fait de politique et que jamais dans ses rangs ou ses réunions il n'a été question de choses étrangères à la musique.

Je comprends qu'il soit difficile d'organiser quelque chose de durable dans la colonie, quand, de propos délibéré, la critique veut, envers et contre tout se créer un rôle.

Il s'est toujours trouvé et se trouvera toujours des hommes qui ne pouvant faire



ne peuvent se décider à laisser faire.

La conduite de la Société musicale a toujours été correcte et tous les incidents qui se sont produits ont été surmontés, parce que la franchise et la loyauté ont été le principe inaltérable de ses membres.

Pour la soirée du 31 janvier, la salle du café du Midi a été choisie comme celle répondant le mieux à la transformation de salle de concert en salle de bal. Les difficultés éprouvées le 20 décembre à Joinville pour l'enlèvement des 400 chaises sont une expérience difficile à renouveler.

La dette de la Société musicale arrivée à un taux impossible à dépasser doit être remboursée. La salle du café du Midi, à côté de ses grandes facilités, comporte l'inconvénient de ne pas être assez spacieuse, de sorte que nous trouvant dans la nécessité de faire de l'argent, il n'y a que le prix qui puisse nous apporter une compensation.

L'année dernière, il a été trop facilement préjugé de l'impossibilité de faire du Rink la salle donnant réellement satisfaction à tout le monde; ce préjugé a

nécessité la contre-partie pour justifier cette manière de voir. Malgré qu'il soit très difficile de contenter tout le monde, la Société musicale a toujours agi avec l'intention de se rapprocher le plus possible de cette satisfaction.

De ces diverses tentatives il surgira que l'année prochaine, il sera plus facile de savoir à quoi s'en tenir et alors de pouvoir donner la satisfaction que le public est en droit d'attendre de la Société musicale dont le dévouement n'a jamais donné l'occasion d'être mis en doute.

C.-V. LIORAT,
président de la Société musicale.

ÉTAT-CIVIL
de l'Île aux Chiens.
du 1^{er} octobre 1890 au 1^{er} janvier 1891.

Naissances.

Bouillon, Joséphine Isabelle Thérèse, Lejean, Élise Marie-Joseph.

Publications de Mariages.

Allain, Guillaume Marie, marin-pêcheur, avec demoiselle Plaine, Anna Marie Rose, sans profession.

Mariages.

Lassalle, Alexandre François, marin-pêcheur avec demoiselle Tillard, Marie Adolphe, sans profession. Allain, Guillaume Marie,

marin-pêcheur, avec demoiselle Plaine, Anna Marie Rose, sans profession. Peigney, François Jules, boulanger, avec demoiselle Dugué, Marie Eugénie, sans profession. Lebiguais, Alexandre François Constant, marin-pêcheur, avec demoiselle Manet, Elisa Emilie, sans profession. Besnard, Constant Victor, marin-pêcheur, avec demoiselle Nouvel, Adolphe Désirée Alexandra, sans profession. Cordon, Victor Adolphe, marin-pêcheur, avec demoiselle Coudray, Elisabeth Julie, sans profession. Foucher, Victor Marie, marin-pêcheur, avec demoiselle Rebman, Emile Isidore Marie, sans profession.

Décès.

Franchet, Louis, charpentier, âgé de 59 ans, né à Bacilly, Manche. Danglas, Cécile Eugénie Léonie, âgée de deux ans, née à l'Île aux Chiens. Allain, Thérèse Victoire, dame Lamusse, Jacques, sans profession, âgée de soixante sept ans, née à Vains, Manche. Gautier, Alphonse Michel Auguste, âgé de neuf ans né à l'Île aux Chiens. Tillard, Alphonse Amélie Marie, âgée de deux ans 1/2, née à l'Île aux Chiens. Châtel, Eugène Hippolyte Louis, âgé de deux ans 1/2, né à l'Île aux Chiens. Tillard, Marie-Ange, âgée de six ans née à l'Île aux Chiens. Tillard, Amédée Alphonse, âgé de qua re ans 1/2, né à l'Île aux Chiens. Gloanec, Eugène Florent Auguste, âgé de treize mois, né à l'Île aux Chiens. Châtel, Léonie Marie, âgée de quatre ans, née à l'Île aux Chiens. Dérouet, Eugénie Aimable, âgée de vingt et un ans 1/2, née à St-Pierre, (T.N.). Bouillon, Marie Julie, âgée de deux ans, née à l'Île aux Chiens.

Propriétaire Gérant, A. Lemoine

ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

CONCERT ET TOMBOLA
SUIVI
D'UN GRAND BAL
ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ MUSICALE
Sous la direction de M. C.-V. LIORAT.

DANS LES SALONS DU CAFÉ DU MIDI

Le Samedi 31 Janvier 1891, à 8 heures du soir.

PROGRAMME

1^{re} PARTIE.

1. La Villa des fleurs, par la Société Musicale.
2. Chansonnette comique, par M. Meneglier.
3. Duo de piano et violon.
4. Le Père la Victoire, par un vieux troupier.
5. Orphée aux enfers, par la Société Musicale.

BLEGER.



- 1^{er} lot. Une descente de lit.
- 2^e lot. Service à découper.
- 3^e lot. Deux fruitiers.
- 4^e lot. Une paire vases montés sur bois.
- 5^e lot. Un beau currier.
- 6^e lot. Une cave à liqueur.
- 7^e lot. Une surprise.

OFFENBACH.

2^{me} PARTIE.

TOMBOLA.

20 minutes d'entr'acte pour enlever les chaises.

immédiatement après: grand bal.

Prix du billet de Tombola. 1 fr. 00. — Prix des places : Fauteuils 5 fr. 40. — Chaises 2 fr. 70.

Les enfants paieront 1/2 place.



A LOUER
présentement

Une maison à rez de chaussée située
rue Bisson,
comportant

6 appartements, grenier, cave, cour et
jardin.

S'adresser à M. Beauvois, propriétaire,
rue Gervais.

A VENDRE



Une maison à étage comprenant 4
appartements, cave, cour, et jardin.

S'adresser à M. Léon Deschamps.

A VENDRE



Une propriété située à Saint-Pierre,
place de la Liberté.

S'adresser à M. PARSONS.

A VENDRE.

Un étable en chanvre premier brin 10
pouces de 420 brasses environ.

Une pompe portative à l'usage du la-
vage de la morue à bord d'un navire

S'adresser à M. J. Clément.

A VENDRE

Une maison à étage, comprenant 8 ap-
partements, magasin, cave, cour et
jardin.

Située rue de l'abattoir.

S'adresser à M. COSTENTIN.

LA
REVUE NATIONALE
DE
L'INDUSTRIE FRANÇAISE
ET
COLONIALE

ABONNEMENTS :

Pays de l'Union postale, 1 an. 7 fr. 00
Pays hors l'Union postale, 1 an. 8 00

Pour les abonnements, s'adresser à
M. A. Lemoine, rue Gervais, Saint-Pierre
Miquelon.

A CÉDER
deux places dans les bancs de l'Église
S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE DU MAGNETISME
PRIME GRATUITE A NOS ABONNÉS.

On raconte partout des faits extraordinaires :
ici, c'est l'enraînement de la suggestion ou la
vue à distance sans le secours des yeux ; là, le
compte-rendu officiel d'une opération chirur-
gicale faite sans douleur dans le somnambu-
lisme ou de maladies réputées incurables gué-
ries par le magnétisme. Né hier encore, le
MAGNETISME est affirmé aujourd'hui par les sa-
vants et tout le monde veut être renseigné sur
la valeur.

Ne reculant devant aucun sacrifice quand il
s'agit d'être agréable à nos lecteurs, nous ve-
rons donc nous entendre avec le JOURNAL DU MA-
GNETISME, organe mensuel de la SOCIÉTÉ MA-
GNETIQUE DE FRANCE, dont l'abonnement est de
7 fr. par ans, pour que cet intéressant jour-
nal soit servi à titre de

PRIME ENTIÈREMENT GRATUITE

à tous nos abonnés nouveaux et à nos réa-
bonnés, pendant la durée de leur abonnement.

Pour recevoir cette prime, en faire la demande
à la LIBRAIRIE DU MAGNETISME, 23 rue Saint-
Merri, arr. en y joignant sa quittance d'abon-
nement.

Saint-Pierre. — Imp. A. Lemoine,

IMPRIMERIE — RELIURE
ALBERT LEMOINE

Rue GERVASIS.

Monsieur Albert Lemoine, imprimeur à l'honneur d'informer sa clientèle qu'il
insèrera gratuitement une fois à la quatrième page du *Patriote* tous les avis,
annonces et réclames dont l'exécution lui sera confiée sous forme de placards.

La publicité sera ainsi doublée sans frais pour les intéressés.

Les insertions judiciaires seules restent sans modification.

A VENDRE
UN MAGNIFIQUE
CHRONOMÈTRE WINNERL

S'adresser à l'Imprimerie A. LEMOINE, rue Gervais où à M. POULAIN,
horloger, rue Bisson